

INTERPELLATION – CES NOMS DE RUES HÉRITÉS DU PASSÉ À REQUESTIONNER ?

Vincent Brayer, conseiller communal. Interpellation déposée le 2 octobre 2018

Neuchâtel vient de prendre la décision de renommer son espace Louis Agassiz, naturaliste émérite, où réside sa faculté des lettres et sciences humaines et de le rebaptiser du nom de Tilo Frey, pionnière de l'émancipation des femmes et des minorités, élue en 1971 au Parlement fédéral en tant que radicale.

Le glaciologue, le premier à avoir introduit l'âge glaciaire, co-fondateur de l'université de Neuchâtel, est au cœur d'un débat pour ses positions qualifiées de raciste et de ségrégationniste. Pour rappel, Louis Agassiz peut aussi être qualifié de « précurseur de l'apartheid ». Au XIX^{ème} siècle, il s'était illustré sur diverses photos afin de « prouver l'infériorité de la race noire ». En 2007, le Conseil fédéral avait, par ailleurs, condamné les opinions du scientifique.

Son héritage scientifique n'est pas contesté, mais ses prises de positions sur les questions raciales nous forcent aujourd'hui à questionner la place qui lui est allouée dans l'espace public lausannois. En effet, Lausanne a, elle aussi, une avenue Agassiz.

De manière générale, donner le nom d'une personne à une rue souligne l'importance de cette personne pour toute la collectivité. Il s'agit là d'un honneur particulier. Bon nombre de noms de rues datent d'il y a plusieurs dizaines d'années, et il est important de pouvoir les questionner si nécessaire.

Le propos de cette interpellation n'est pas de donner naissance à une vague de modification des noms de rues héritées du passé, mais bien de s'interroger sur ceux qui, aujourd'hui, mériteraient une remise en question ou une mise en perspective.

Une mesure envisageable sur cette question pourrait consister à l'élaboration d'une collaboration entre la Ville de Lausanne et la faculté d'Histoire de l'UNIL, par exemple, afin d'investiguer ces patronymes. Il serait aussi imaginable que ces recherches conduisent à l'élaboration de panneaux d'informations apposés dans les rues aux patronymes portant un double héritage afin d'informer la population de ces différents aspects.

Pour lors, plusieurs questions se posent :

1. La Municipalité peut-elle rappeler le cadre légal cadrant l'attribution des noms de rues ?
2. La Municipalité a-t-elle connaissance de la décision Neuchâteloise ? Peut-elle la commenter ?
3. La Municipalité mène-t-elle une réflexion générale sur les patronymes ornant ses rues ? Si oui, quels en sont les axes ?
4. Si non, dans le cas d'espèce de l'avenue Louis Agassiz à Lausanne, la Municipalité peut-elle exposer sa position quant à cet héritage complexe ?
5. La Municipalité dispose-t-elle d'un inventaire de nom de rues dont le patronyme pourrait comporter un héritage raciste, ou plus généralement incompatible avec les valeurs fondamentales de la Suisse contemporaine ?
6. Si oui, quelles sont les réflexions de la Municipalité sur cette question et quelles sont les mesures envisagées ?
7. Si non, la Municipalité envisage-t-elle d'élaborer un tel inventaire ?
8. La Municipalité serait-elle prête à initier un partenariat avec l'Unil afin de documenter plus avant les patronymes ornant ces rues ?
9. La Municipalité pourrait-elle envisager l'élaboration de panneaux d'informations complémentaires lorsque la personnalité ayant donné son nom à la rue peut être associée à des prises de positions publiques pouvant être considérée comme dégradante pour des minorités ou des communautés de la population lausannoise ?

Pour le PSL: Vincent Brayer et Benoît Gaillard, pour les Verts: Alice Genoud